

La dimension territoriale de la stratégie RSE des multinationales vis-à-vis des territoires d'implantation Revue de littérature

The territorial dimension of the multinationals' CSR strategy towards the territories of establishment Literature review

DAOUDI Nizar

Doctorant, Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales

Université Ibn Tofail Kenitra - Maroc

Economie, management et développement des organisations

Email : nizar.dao@gmail.com

GUELZIM Souad

Enseignant chercheur, Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales

Université Ibn Tofail Kenitra - Maroc

Economie, management et développement des organisations

Email : souadguelzim@gmail.com

EL AISSAOUI Hassan

Enseignant chercheur, Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales

Université Ibn Tofail Kenitra - Maroc

Economie, management et développement des organisations

Email : hassan_elaiassaoui@hotmail.com

Date de soumission : 09/03/2020

Date d'acceptation : 23/04/2020

Pour citer cet article :

DAOUDI N. & al (2020) « La dimension territoriale de la stratégie RSE des multinationales vis-à-vis des territoires d'implantation », Revue Internationale des Sciences de Gestion « Volume 3 : Numéro 2 » pp : 668 – 692

Digital Object Identifier : <https://doi.org/10.5281/zenodo.3778922>

Résumé

Cet article présente une revue de littérature des liens possibles entre une entreprise multinationale et son territoire d'implantation à travers sa stratégie de responsabilité sociale. En effet, « la RSE dans un contexte international constitue un champ de recherche insuffisamment exploré » (Arthaud-Day (2005)). Les recherches ont traditionnellement porté leur intérêt sur les problèmes nationaux, ce n'est que dernièrement que le caractère international de la RSE commence à être abordé, car le pouvoir politique et économique grandissant des multinationales les pousse à assumer leurs responsabilités en terme de régulation des enjeux sociaux maintenant qu'elles élargissent leurs territoires à des pays souvent émergents aux conditions institutionnelles et organisationnelles différentes.

Pour ce faire, on parlera plus précisément de territoire en tant que dimension spatiale des stratégies des multinationales et comme modalité d'organisation de l'espace, car on ne peut pas limiter le territoire à sa définition géographique, mais le positionner comme variable indissociable et déterminante de la stratégie de l'entreprise.

Mots clés : RSE ; Territoire ; Stratégie ; multinationale ; écosystème

Abstract

This article presents a literature review of the possible links between a multinational company and its territory of establishment through its strategy of social responsibility. Indeed, « CSR in an international context constitutes an insufficiently explored field of research » (Arthaud-Day (2005)). Research has traditionally focused on national problems; it is only recently that the international nature of CSR is beginning to be concerned, because the growing political and economic power of multinationals pushes them to assume their responsibilities in terms of regulating social issues now that they are expanding their territories to often emerging countries with different institutional and organizational conditions.

To do this, we will speak more precisely of territory as a spatial dimension of the strategies of multinationals and as a modality of organization of space, because we cannot limit the territory to its geographical definition, but position it as an inseparable variable and determinant of the company's strategy.

Keywords: CSR; Territory; Strategy; multinational; ecosystem

Introduction

La motivation ultime qui anime une entreprise multinationale reste encore d'effectuer des investissements directs à l'étranger et de s'incrémenter sur les territoires qui offrent des opportunités en termes de marché ou en facteurs de production. Cependant, un engagement responsable de l'entreprise est dû, à la recherche de sa légitimité sociale et de son efficacité économique et financière afin de continuer à créer de la valeur dans de bonnes conditions, et de s'adapter au contexte. Ainsi, pour pouvoir assumer durablement sa compétitivité, cela suppose qu'elle ait la capacité de profiter des opportunités de la mondialisation et de prévenir ses menaces, de viser une performance durable dans un contexte incertain et d'être une entreprise qui est capable de s'adapter au rythme des mutations, notamment, en conciliant les intérêts particuliers des parties prenantes vers l'intérêt général.

Il donc est devenu nécessaire pour l'entreprise de s'inscrire dans des orientations stratégiques portant sur des perspectives de développement durable, et mettant en lumière l'engagement sociétal dans les pratiques managériales dont l'objectif principal est d'assurer sa pérennité vis à vis de son territoire d'implantation, car évoluant dans un contexte marqué par des mutations profondes du nouvel environnement économique international, à savoir, la mondialisation économique et la globalisation financière et les modifications réglementaires et technologiques.

C'est pour les avantages et les inconvénients qui incombent à l'ouverture sur le monde que la thématique de la Responsabilité Sociale de l'entreprise multinationale nourrit d'intenses débats sur le rôle des entreprises face aux grands enjeux mondiaux économiques, sociaux, environnementaux. Pour Arthaud Day (2005) ou Pestre (2008), la RSE dans un contexte international constitue un champ de recherche insuffisamment exploré.

A travers la revue de littérature, il paraît judicieux de faire référence à la notion de territoire comme espace de régulation sociale. Une telle perspective contribue au renouvellement de l'approche traditionnelle en termes de parties prenantes. Le terme de territoire opère le passage d'une approche axée sur l'entreprise dans laquelle cette dernière gèrerait sa relation aux communautés locales à une approche axée sur la société qui contribue au développement durable d'un territoire (Pasquero, 2008). Cela pose la question du degré d'intégration des actions sociétales dans une démarche d'ensemble, cohérente, répondant aux besoins spécifiques d'un territoire. La mobilisation du concept de territoire permet une référence directe aux travaux de sciences économiques et de sciences de gestion, analysant le lien entre

territoire et avantage concurrentiel. Ces travaux contribuent à interroger le potentiel stratégique d'un engagement sociétal en faveur d'un territoire, en ce qui concerne notre papier, nous allons essayer de répondre à la question suivante : comment le territoire d'implantation de la multinationale impacte le choix de sa stratégie RSE ?

Dans un premier temps nous allons procéder à la définition de la notion de territoire sous plusieurs angles et domaines d'activité avant de traiter le cœur du sujet, à savoir les relations entre RSE et territoires d'implantation des multinationales.

1. Le territoire en littérature

Depuis son apparition, la RSE n'incluait pas la notion de territoire dans son déploiement, car n'avait pas d'incidence directe sur la stratégie de l'entreprise.

De nos jours, la RSE relève d'une importance organisationnelle pour les entreprises, elle modèle leur stratégie, change leurs produits, impacte leur politique de différenciation, reformule leur communication, et ce à un niveau global, partant ainsi à la rencontre des territoires.

Malgré cet engouement pour la notion de territoire dans la littérature, sa définition baigne toujours dans le flou, que veut dire « territoire » à chaque fois qu'on l'entend ? Pour Yvon Pesqueux, il est question d'indéterminations : géographique, historique, éthologique, politique, anthropologique, économique, et organisationnelle. Le terme vient du latin *territorius* qui vient qualifier une zone conquise par l'armée Romaine et gouvernée par une autorité militaire. » (Yvon Pesqueux, 2010)

Le mot « territoire » renvoie à des définitions variées, selon l'angle d'approche, de la discipline et du temps, pour Capron le territoire est « un espace géographique où se trouvent une identité et une culture communes, un bassin de vie, un lieu de dialogue et de partenariats, voire un projet. Ce périmètre délimité offre une interface privilégiée entre entreprises et société civile. Les groupes humains présents s'y dotent d'une capacité d'action collective. Le territoire est aussi un lieu sur lequel on peut évaluer relativement facilement les actions menées et leurs résultats, notamment en matière de politiques de développement durable ».

Jean-Paul Ferrier propose deux définitions pour la notion de territoire :

- Le territoire est un « espace à métrique topographique »

- Le territoire est « toute portion humanisée de la surface terrestre »

Selon le Larousse, le territoire est plutôt la « portion de l'espace terrestre dépendant d'un État, d'une ville, d'une juridiction ; espace considéré comme un ensemble formant une unité cohérente, physique, administrative et humaine : Le territoire national » on reconnaît dans cette définition l'aspect académique de la notion qui préconise un périmètre délimité par des frontières. Cela dit, la notion de territoire est polysémique et renvoie à plusieurs disciplines : géographie, politique, histoire, économie et gestion, marketing et droit.

Nous allons essayer lors de cette section d'aborder la notion de territoire (selon les disciplines citées) et son lien avec la RSE.

1.1.Le territoire géographique

Raffestin, dont les travaux sont à l'origine de du territoire dans la géographie, définit le concept comme suit : « le territoire est généré à partir de l'espace, il est le résultat d'une action conduite par un acteur syntagmatique (acteur réalisant un pouvoir) à quelque niveau que ce soit. En s'appropriant concrètement ou abstraitement un espace, l'acteur territorialise l'espace. » (Raffestin, 1980), donnant ainsi à la notion de territoire un caractère objectif en la matérialisant « le territoire est à la fois le produit le support et l'objet » (Raffestin, 1980), un caractère subjectif relativement aux expériences individuelles, et un caractère conventionnel émanant de l'accord des membres qui le constituent le reconnaissant comme tel (Levy, Debarbieux et Ferrier, 2003).

Géographiquement et selon la littérature, le territoire est donc tout espace délimité par des frontières et permettant à un groupement d'individus d'y vivre, comme le souligne Debarbieux dans sa définition, « agencement de ressources matérielles et symboliques, capables de structurer les conditions pratiques de l'existence d'un individu ou d'un collectif social et d'informer en retour cet individu ou ce collectif sur son identité » (Levy, Debarbieux et Ferrier, 2003).

Leganier, Villalba et Zuindeau synthétisent plusieurs disciplines en résumant les travaux des plusieurs géographes en trois dimensions :

- « Une dimension matérielle : le territoire est constitué comme un espace doté de propriétés naturelles définissant des potentialités ou des contraintes de développement,

ou de propriétés matérielles résultant de l'aménagement de l'espace par les sociétés (armature urbaine, réseau de desserte...)

- Une dimension organisationnelle : le territoire est défini comme une entité dotée d'une organisation des acteurs sociaux et institutionnels, elle-même caractérisée par des rapports de hiérarchie, de domination, de solidarité, de complémentarité...
- Une dimension identitaire : le territoire correspond à une entité spatiale dotée d'une identité propre. L'identité du territoire est caractérisée par son nom, ses limites, son histoire, son patrimoine, mais aussi par la manière dont les groupes sociaux qui l'habitent se le représentent, se l'approprient et le font exister aux yeux des autres. » (Laganier R., Villalba B. et Zuindeau B., 2002).

Jean-Paul Ferrier souligne les questions de matérialité dans sa définition dans une configuration de l'espace, donnant ainsi au territoire un caractère symbolique en référence au groupe qui l'a construit, il définit le territoire comme étant un « agencement de ressources matérielles et symboliques capables de structurer les conditions pratiques de l'existence d'un individu ou d'un collectif social et d'informer en retour cet individu ou ce collectif sur sa propre identité » (Levy, Debarbieux et Ferrier, 2003).

Cette symbolique se joint au caractère physique pour constituer la réalité « bifaciale » du territoire selon Raffestin (1980), car selon lui l'appropriation du territoire d'implantation se fait de manière symbolique.

Les travaux en géographie ont également montré que la notion de territoire est apte à héberger les mutations contemporaines, que le territoire ne fait plus référence au pouvoir ni à la société locale, et donc ne peut pas être circonscrit ou clos, selon Di Meo G., en géographie « le territoire reste absolument ouvert, prêt à épouser toutes les combinaisons spatiales que tissent les collectivités humaines dans les limites de l'étendue terrestre, comme dans celle de l'expérience individuelle. » (Di Meo G., 2001)

1.2.Le territoire politique

L'appréciation du terme « territoire » fut d'abord d'ordre politique, il est défini par Jambes comme étant le lieu d'exercice d'un pouvoir civil ou religieux, formant un outil de contrôle basé sur la médiation au sol, à partir de délimitation stables, bordant à l'intérieur et de manière uniforme un certain nombre de règles. (Jambes, 2001).

Selon la géopoliticienne Marie-Christine Jaillet, le territoire est non seulement la 'circonscription politique' mais aussi l'espace de vie d'un groupe d'individus qui cherchent à en maîtriser l'usage à leur avantage. Le territoire est donc un morceau de l'espace avec des frontières pour y exercer un pouvoir.

Selon Yvon Pesqueux, le caractère politique de la notion de territoire vient tout d'abord de la logique politique de la colonisation ou « la colonie est d'abord 'le' territoire miroir de la métropole dont la souveraineté s'y trouve appliquée sous la forme d'une occupation » (Pesqueux, 2010). Dans ce sens, la territorialité humaine peut être reliée aux stratégies de contrôle des humains, à savoir l'appropriation d'un segment de terrain, y exercer son pouvoir en construisant des institutions pour le légitimer.

Raffestin s'oppose à cette définition qui selon lui assimile la territorialisation humaine à celle de l'animal en ne prenant pas en compte le pouvoir. Pour lui « le territoire consiste en une transformation de l'espace par l'homme influencé par les informations à dispositions dans sa culture » (Raffestin, 1980) donc un espace auquel l'homme a donné un sens.

1.3. Le territoire Economique

La notion de territoire est nouvelle en sciences économiques, on parlait plutôt du concept de l'espace. Assimilée dans un premier temps à la distance, la notion d'espace se développe au cours du XX siècle avec l'apparition de la théorie de la localisation des grandes entreprises qui traite des réseaux interentreprises qui vont venir dessiner des territoires par des systèmes de relations sociales spécifiques (Talbot D. et al., 2009).

Economiquement parlant (l'économie étant la science de la rareté) le territoire est selon la théorie de la ressource, un patrimoine de ressources spécifiques qui sert de fondement à une offre (Pesqueux, 2010), selon le même auteur le territoire proche du « pôle de développement » comme défini par F. Perroux, serait donc dissociable de sa notion géographique, comme le décrit Sierra « le territoire n'est pas réduit à sa seule dimension spatiale... un espace neutre, un réceptacle de technologies... mais il doit être considéré comme un vecteur indissociable de leur émergence et leur développement » (Sierra, 1997).

En effet selon Tannery, le territoire est « une entité qui opère comme une organisation spatiale complexe, économique, sociale et politique et comme mode d'organisation des relations entre un ensemble d'agents situés localement » (Tannery et al., 2008).

L'école de la proximité définit le territoire comme un construit singulier et aléatoire, dont les contours sont évolutifs, et dont la notion de « proximité pourrait être le moyen de théoriser le territoire » (Revue d'économie régionale et urbaine, 1993).

La notion de proximité, à l'encontre de la ressource, rappelle le positionnement géographique, on parle alors de proximité géographique, mais pas que, les économistes de l'école de la proximité développent le concept de la proximité organisationnelle qui traduit le positionnement de chaque acteur et de l'ensemble des acteurs selon leur potentiel de collaboration, le territoire alors « encastre différents acteurs porteurs de rationalité diverses et limitées, différents niveaux d'intervention (le local, le national, le global, etc.), différentes institutions et organisations dont les logiques d'action peuvent parfois se révéler incompatibles... autour de projets et d'intérêts communs » (Lauriol J., 2006)

Pour l'école de la proximité, le territoire serait le résultat du processus de création de la valeur par des acteurs liés par une sorte de proximité géographique, des acteurs à la recherche de collaboration, proches de manière organisée, une proximité organisée traduit par d'autres auteurs en proximité organisationnelle - à savoir toutes les interactions entre parties prenantes participants à une activité commune, faisant partie de la même firme ou inter firmes- et en proximité institutionnelle comme la définirent Kirat et Lung « l'adhésion d'agents à un même espace commun de représentations de règles d'actions et de modèles de pensées » (Kirat T. et Lung Y., 1995) prend donc la forme de règles que les acteurs élaborent collectivement dans le but de statuer sur une logique d'action et d'intérêts communs, le territoire se définit alors « comme une forme d'organisation de l'action collective spatialisée et territorialisée » (Djamel Fellag, 2018). Pesqueux le résume en tant que « un infra-territoire de l'État-nation, c'est donc aussi un espace marqué par l'idée de proximité, de collaboration et de projet, un des lieux de la privatisation alors même que la notion moderne de frontière est avant tout celle de l'État nation »

C'est dans ce même sens que Tannery pose trois questions d'ordre stratégique :

- Quelles sont les formes d'organisation de cette action collective nécessaires à l'obtention d'une performance satisfaisante ?
- Quelles sont les modes de coordination les plus appropriés au développement de coopérations fructueuses pour l'ensemble des acteurs concernés ?

- Quelle gouvernance mettre en place pour réguler les interactions qui se déroulent dans ces organisations territoriales ?

L'espace territoire cité plus haut devient le sujet de plusieurs analyses après l'émergence de travaux autour des districts industriels italiens, il est qualifié de système industriel localisé par Pecqueur en 1990, nuancé de peu par Courlet qui le qualifia de système de production localisé en 1994, Maillat et Camagni le nommèrent milieux innovateurs en 2006, toutes des formes d'actions collectives inter firmes visant à tirer profit du meilleur de chacun pour un intérêt général.

Le district industriel est la première forme connue d'espace territoire, entrepris par Marshal dans les années quatre-vingt-dix.

Le district industriel : Marshal a mobilisé plusieurs concepts pour conceptualiser le district industriel dont l'externalité, l'agglomération, la proximité, système d'interactions, et même de culture ; ce qui fait sa richesse, une richesse toujours convoitée par les chercheurs contemporains.

Pour Becattini, un district industriel est un « entité socio-territoriale caractérisée par la présence active d'une communauté de personnes et d'une population d'entreprises dans un espace géographique et historique donné » (Becattini, 1992), il est qualifié de mouvement endogène de développement par Maillat en 1995 et de réseau porteur d'externalités innovantes par Cohendet en 1998.

Learning region : Pour Carluer, c'est « un Système qui se caractérise par sa faculté à attirer les compétences les plus recherchées et à capter la rente informationnelle via son prestige et sa production scientifiques, sa richesse culturelle et ses aménités environnementales, par sa politique d'offre technologique offensive » (Carluer, 2005)

Les learning region sont les communautés d'apprentissage (Loasby, 2002), les systèmes productifs locaux (Datar, 2004), selon G. Blanc il s'agit d'un pôle de compétitivité ayant la faculté de rassembler tous les concepts précédents à savoir : « une dynamique endogène fondée sur l'innovation technologique et sur une proximité géographique entre acteurs » (G. Blanc , 2009).

Cluster industriel : Porter définit le cluster comme un «la concentration géographique d'entreprises interdépendantes: fournisseurs de biens et de services dans des

branches industrielles proches ; les firmes livrant le produit final coopèrent avec les universités, et leurs concurrentes » (Porter, 2004).

Même s'il suscite un grand intérêt et un certain succès, le Cluster reste toujours « vague et ambigu » selon Hatchuel et relèverai plus du Mythe et de la métaphore que du concept compte tenu de sa composition faite majoritairement de généralité : frontière du local à l'international, ses mobiles, les théories mobilisées, ...

Pour Bell, le Cluster désigne « un groupe de firmes interconnectées appartenant à une même industrie ou à des industries reliées, géographiquement localisée et qui bénéficient de ce fait d'une dynamique d'agglomération et d'une capacité d'innovation supérieure par l'exploitation d'un savoir commun » (Bell, 2005).

Milieu innovateur : « contexte approprié à la formation et au développement des agents car ils y partagent des représentations semblables, identifient rapidement des partenaires en leur sein, échangent des informations, se font confiance. Le milieu participe à la constitution des réseaux d'innovation et intervient dans leur dynamique. Réciproquement, alors que les réseaux d'innovation sont par définition a-spatiaux, ils enrichissent le milieu et contribuent à accroître les capacités créatrices de celui-ci » (Maillat, 1993)

Economiquement on peut dire que la notion de territoire est donnée mais construit, à la fois exogène et endogène, caractérisé par des similitudes socio-culturelles et générateur de ressources spécifiques, le territoire est l'expérience d'une action collective et son résultat, il est à la fois le contenant et le contenu, il est selon Kirat « l'émanation et le champ d'action d'une logique de l'action collective » (Kirat et Saglio, 1996).

Maintenant que ces formes d'organisations sont définies, il paraît opportun de traiter la question de la gouvernance territoriale et de ces mécanismes pour contrôler le déroulement et le fonctionnement de ces organisations.

La gouvernance des territoires est un processus à la fois institutionnel et organisationnel qui permet d'instaurer la compatibilité de différents modes de planifications entre des acteurs à proximité (Gilly et Al., 2003).

En effet, la multitude de parties prenantes qui construisent un territoire nécessitent un système capable de faire converger leurs intérêts vers un idéal commun, compatible de tous et durable dans le temps.

Le Gales (2004) définira 5 types de processus de gouvernance :

- Le marché : Lieu où la régulation se fait naturellement par la concurrence que l'on retrouvait au début dans les districts italiens
- La hiérarchie : « une gouvernance à dominante privée impulsée par la grande firme qui structure l'espace productif local (l'industrie automobile par exemple) » (Le Gales, 2004)
- La gouvernance publique : « procède par l'état par la contrainte ou l'incitation exercée via la réglementation et par l'influence de différentes instances publiques locales (agences, collectivités territoriales, etc) » (Le Gales, 2004)
- L'association : « Gouvernance privée, qui mobilise des opérateurs professionnels autour d'institutions locales en charges de l'élaboration, de l'adaptation et de l'exécution des règles collectives. Il peut s'agir des syndicats, d'associations d'entrepreneurs, de chambres de commerce... qui représentent leurs membres auprès des autorités publiques » (Le Gales, 2004)
- La communauté : « solidarités et identités autonomes articulées autour de relations de confiance (les communautés de pratiques par exemple) » (Le Gales, 2004)

On remarquera un mélange de ces modes de gouvernance du fait de l'unicité des territoires et de la multitude de parties prenantes qui le composent.

2. Territoire et RSE

« Le territoire fait l'objet aujourd'hui d'un regain d'intérêt tant dans les sciences sociales en général que dans les sciences de gestion en particulier » (Tannery, 2008).

Selon Marshall et Weber, le territoire se trouve aujourd'hui au cœur de renouveau théorique en science humaines et sociales.

« Ce renouveau s'est imposé pour affronter des questions aussi vastes et multiples que la mondialisation de l'économie, l'hyper croissance ou l'appauvrissement de certaines régions, le développement durable d'activité et de territoires, l'émergence de nouvelles entreprises sur la scène internationale [...], la répartition des activités d'innovation et de recherche et développement. » (Tannery et Ricardo, 2008).

Dans les sciences de gestion, on retrouve notamment la notion de territoire dans la compréhension de la dimension spatiale de la stratégie de la FMN mais aussi dans l'analyse des formes d'organisation de l'action collective. (Lauriol et Perret, 2008).

La dimension spatiale de la stratégie des multinationales a été abondamment traitée dans la littérature, notamment la construction simultanée des ressources entre entreprise multinationale et son territoire, formant ainsi beaucoup d'avantages jugés compétitifs, car l'enjeu étant avant tout de définir les modalités de l'investissement qui le permettra d'accéder aux ressources dites locales et donc aux facteurs de production à moindre coût.

Ces ressources peuvent être définies comme « un ensemble complexe d'atouts susceptibles de procurer à la firme un avantage concurrentiel » (Le Gall, 2011)

On distingue deux types de ressources, tangibles et intangibles. Les ressources tangibles sont les éléments de la firme existants physiquement, alors que les ressources intangibles (également appelées aptitudes) sont d'ordre supérieur à savoir les compétences et les capacités dynamiques.

L'implantation des FMN est conditionné par une démarche d'adaptation des ressources aux moyens de production déjà disponibles, transformant ainsi ces ressources exogènes en actif stratégique valorisable, rare, non imitable et non substituable (Saives, 2002), nous résumons dans le tableau 1 la divergence de la littérature concernant l'aspect stratégique du territoire comme ingrédient déterminant dans la construction de la stratégie RSE de l'entreprise multinationales.

Tableau 1 : Le territoire en tant que dimension spatiale des stratégies des multinationales et comme modalité d'organisation de l'espace

Le territoire en tant que dimension spatiale des stratégies des multinationales	Joffre et Koenig (1992)	La compétitivité que l'entreprise tire de son territoire dépend de certains actifs spécifiques et territorialisés, de la réduction des coûts de transactions de proximité et la création d'un incubateur de développement de compétences (écosystème).
	Porter (1993)	La création de l'avantage concurrentiel est conditionné par la création de ressources, à travers l'interaction entre l'entreprise et son territoire et les processus de coordinations entre eux. La multinationale sera conduite à choisir le plus accessible entre les territoires qui développent des

		ressources clés.
	Dryer et Singh (1998)	L'entreprise bénéficie d'un avantage concurrentiel sous forme de rente relationnelle avec ses parties prenantes du fait de ses échanges de connaissances. Ces interactions avec ses partenaires est importante car l'entreprise seule ne peut accéder seule à l'ensemble des ressources nécessaire à la construction de son actif stratégique alors que dans son réseau elle pourra créer de nouvelles combinaisons (Kogut et Zander, 1996)
	Carlier (2005)	"L'enracinement local est aujourd'hui recherché dans la perspective d'une connexion réticulaire, favorable aux externalités de toute nature (pécuniaires, technologiques, mais aussi relationnelles et informationnelles)"
Le territoire comme modalité d'organisation de l'espace	Sierra (1997)	le territoire ne être "réduit à sa seule dimension spatiale...un espace neutre, un réceptacle de technologies...mais il doit être considéré comme un vecteur indissociable de leur émergence et de leur développement."
	Lauriol (2006)	« encastre différents acteurs porteurs de rationalités diverses et limitées, différents niveaux d'intervention (le local, le national, le global,...) différentes institutions et organisations dont les logiques d'actions peuvent parfois être incompatibles, autour de projets et d'intérêts communs » (Lauriol J., 2006)
	Tannery (2008)	« Le territoire est une entité qui opère comme une organisation spatiale complexe, économique et sociale et politique et comme mode d'organisation entre un ensemble d'agents situés localement. » (Tannery, 2008)



	Pesqueux (2009)	<p>"lieu de réunion de partenaires de substance hétérogènes"</p> <p>"lieu de traduction entre ces partenaires, le territoire étant ce qu'ils ont en commun"</p> <p>"lieu de formulation d'un projet, et de réalisation de ces attentes en terme économique, social et politique avec la référence à des activités, des emplois et des liens sociaux"</p>
--	-----------------	--

Source : « Auteur »

Le territoire comme forme d'organisation de l'action collective a fait l'objet de nombreuses analyses car offre une grande richesse de conceptualisation (Tannery, 2008), ce qui empêche de le réduire à sa seule dimension « localiste » qui définirait le territoire de « donné » composé d'acteurs avec des ressources qu'il regroupe dans un espace territorial, le territoire se définit plutôt comme « une forme d'organisation de l'action collective spatialisée et territorialisée » (Djamel Fellag, 2018). C'est-à-dire que le territoire devient une question d'ordre stratégique.

Ajoutons à notre analyse de la littérature un concept récent qui est l'écosystème, car le territoire qui nous intéresse en fin de compte n'est autre qu'un « écosystème inscrit dans un espace géographique, ou des acteurs économiques reliés par des relations de complémentarité, coopération ou concurrence vont chercher à construire et à exploiter des ressources difficilement imitables ou dé localisables. » (Asselineau A., 2014)

Le même auteur détaille le jeu de stratégie le plus ancien « GO » pour illustrer qu'un pion seul n'a aucune valeur intrinsèque, et qu'il en acquiert au moment où il entre en interaction avec les autres à proximité, formant un territoire « imprenable » car métaphore à part, dans la vraie vie, l'entreprise tire un avantage concurrentiel énorme en puisant dans la multitude de ressources et compétences d'un écosystème local, découvrant ainsi une source de relations complexes, des bénéfices mutuellement profitables (entreprise, acteurs publics et territoire) (Moore and James, 2006).

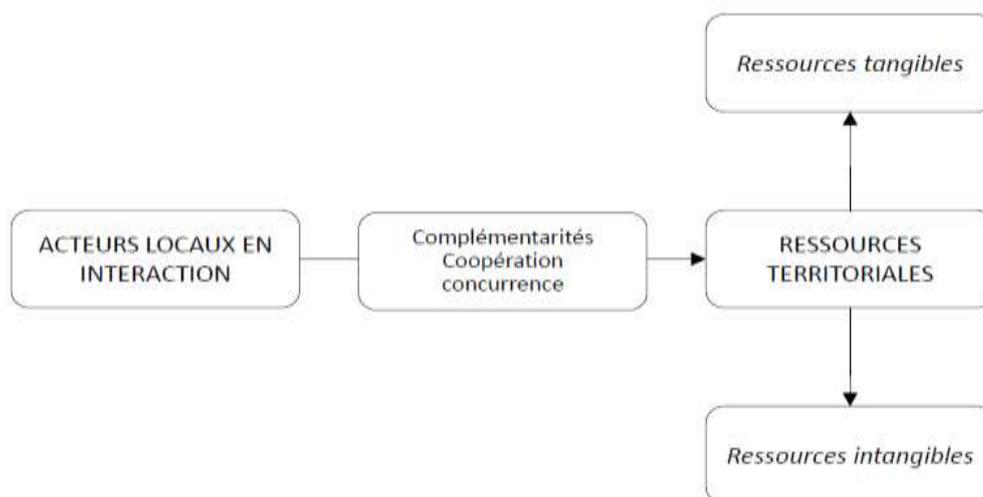
Les entreprises n'ont jamais été des entités isolées, et adaptent donc leurs stratégies en fonction des types de relations qui les lient à leurs parties prenantes (complémentarité, concurrence, ...), parmi les stratégies de l'entreprise, sa stratégie RSE qui favorise les

interactions créatrices de compétences et de ressources communes, et donc d'avantage concurrentiel durable.

Tous les travaux s'accordent à dire qu'il ne faut pas limiter le territoire à sa définition géographique, pour le positionner comme variable indissociable et déterminante de la stratégie de l'entreprise.

Le territoire est défini alors comme « un ensemble d'acteurs économiques reliés par des relations de complémentarité, coopération ou concurrence, en vue de construire et d'exploiter des ressources propres à un lieu donné, difficilement imitables ou dé localisables. Ces ressources peuvent être tangibles (ressources naturelles, infrastructures) ou intangibles (brevets, compétences, image) et relationnelles » (Asselineau, Cromarias et Ditter, 2014), la figure 1 illustre ces propos :

Figure 1 : Le territoire comme écosystème



Source : Asselineau, et al., 2014

Cependant, l'émergence des écosystème ou toute action collective, nécessite une régulation et une gestion à travers des mécanismes de maîtrise de l'interaction entre parties prenantes, Leroux stipule que le processus de négociation entre parties prenantes est la base d'une action collective engagée pour surmonter un problème productif ou institutionnel par exemple, et ce, en construisant « une cohérence entre les modes de coordination et les différentes modalités de construction d'un compromis. » (Leroux, 2002). Pour Gilly et Al. la gouvernance est un « processus institutionnel-organisationnel de construction d'une mise en compatibilité de

différents modes de coordinations entre acteurs géographiquement proche » (Gilly et al. 2001), elle s'appuie selon Tannery (2008) sur trois régulations :

- Le mode de coordination des activités et relations entre acteurs
- Le processus de décisions stratégique et d'allocation des ressources
- Le contrôle de l'activité, par l'exercice du pouvoir et la régulation des conflits qui se manifestent dans la recherche de compromis.

Galès (2004) lui tire cinq idéaux types de l'articulation de ces régulations :

- La régulation est le résultat de la concurrence et des prix comme à l'époque des districts italiens
- La hiérarchie, une sorte de gouvernance imposée par la société initiatrice de l'écosystème (l'industrie automobile dans la région de Kenitra par exemple)
- La gouvernance publique « classique », ou l'état par le biais de la loi contraint ou incite
- L'association : forme privée de gouvernance représentée par les institutions locales comme les syndicats, les associations d'entrepreneurs ou encore la chambre de commerce qui sont « en charge de l'élaboration, de l'adaptation et de l'exécution des règles collectives » (Ehlinger et Al., 2007)
- La communauté reposant sur la solidarité autour de relations de confiance.

La gestion des ressources humaines requiert également une importance capitale dans les travaux de recherche portant sur les pratiques en territoire comme la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, les initiatives communes de formation.

Dans ce sens, Defelix (2010) relève les conditions nécessaires aux pratiques de la gestion des ressources humaines en territoire donné : « un engagement équilibré et pérenne de tous les acteurs, la mutualisation des moyens de réflexion et d'action, et une connaissance fine de la culture du territoire », des actions qui mènent en général à un dialogue social en bonne et due forme aboutissant à des solutions localistes, des arrangements territoriaux selon Perrat (2009).

La responsabilité sociale de l'entreprise en général vis-à-vis du territoire est un sujet largement discuté dans la littérature. Le territoire y est appréhendé comme espace de régulation économique et surtout sociale permettant de gérer les output positifs mais aussi négatifs dans un environnement de sociétés inter-reliées (Dupuis, 2007) :

- Positif : développer un réseau de sous-traitants, les salaires versés par les entreprises font vivre les salariés, mais aussi leurs familles, les commerçants, les impôts locaux financent le développement et l'amélioration continue du territoire, et valorisent l'effervescence des ressources et compétences locales.
- Négatif : Rejet de déchets et de polluants, détérioration des routes par les poids lourds, riverains se plaignent...

La RSE dans le territoire permettra aussi d'initier un processus de développement économique dans le cadre d'une collaboration entre acteurs publics et privés (Aggeri, 2005) ou encore permettant de mettre en œuvre des stratégies de développement durable selon Capron (2006).

A ces débuts, la RSE n'intervenait pas directement sur le champ territorial, restait plutôt dans la proclamation mais jamais sur le terrain, maintenant que la RSE est acteur majeur de la définition stratégique modelant les outputs des entreprises, et servant d'élément majeur dans le dialogue social, il devient nécessaire d'en prendre compte sur un territoire donné.

Selon Dupuis (2007), cette initiation s'avère difficile. L'approche RSE réduit la majorité des rapports sociaux à des rapports contractuels dès lors qu'elle devrait selon lui et dans une configuration de firme-réseau, « participer à l'émergence d'un système de gouvernance de réseau, c'est-à-dire d'un système visant à réguler le jeu managérial issu d'une entreprise ayant perdu son unité économique et sociale » (Dupuis, 2007).

La responsabilité sociale des entreprises quitta donc son confort « hors sol » (ne dépendant pas du lieu d'opération de l'entreprise) loin de toute contrainte de frontière ou de délimitation pour aller à la découverte des territoires. Le territoire, cet espace transformé par le travail de l'homme comme définit par Raffestin, devient « progressivement l'espace dans lequel s'inscrivent les projets des entreprises ou des organisations, dans lesquels les acteurs peuvent s'engager et rendre compte de leur engagement. En d'autres termes, un espace de responsabilités. » (Bergère, 2018).

La gouvernance des interactions inter-acteurs d'un même territoire porte aussi sur des actions d'aménagement, de développement économique, de création de plus-value mais aussi de développement durable, combinant les efforts de l'action publique et de l'entreprise pour atteindre ce bien commun territorial. Capron souligne cet engouement et décrit le potentiel que porte l'action collective orchestrée par la notion de territoire comme « un espace

géographique où se trouve une identité et une culture commune, un bassin de vie, un lieu de dialogue et de partenariats, voire un projet. Ce périmètre délimité offre une interface privilégiée entre entreprises et société civile. Les groupes humains présent s'y dotent d'une capacité d'action collective. Le territoire est aussi un lieu sur lequel on peut évaluer relativement facilement les actions menées et leurs résultats, notamment en matière de politiques de développement durable. » (Capron, 2006)

Les écosystèmes d'affaire sous l'influence des technologies, donnent naissance à des territoires à géométrie variable, renouvelés par l'effet réseau, dont l'identité est forgée d'abord dans la proximité mais aussi dans le lointain accessible, des travaux ont toutefois mis en évidence le rôle de la proximité surtout géographique (Torres, 2003).

La RSE du territoire d'implantation de l'entreprise multinationale est souvent la transposition de la politique de l'entreprise elle-même dans une stratégie « top down » souvent imposée à l'écosystème. Une approche « bottom-up » serait préférable car les lignes de conduites de la responsabilité sociale de l'entreprise multinationale sont tissées avec les parties prenantes constituants le territoire et généralisées par la suite à l'ensemble homogénéisé par une identité commune.

Selon Bégère, il existe deux façons de faire qui restent complémentaires dans un souci d'inscrire durablement la politique RSE dans les territoires et de nouer des relations pérennes avec les différents acteurs :

- Nouer des relations avec les acteurs susceptibles de participer à l'élaboration de la politique RSE de la firme à savoir :
 - o Entreprises du secteur
 - o Associations de riverains
 - o Administrations locales
 - o Organismes de protection de l'environnement
 - o Structures de santé
 - o Universités, centres de recherches, centres de formation
 - o Entreprises de transport
- Ou participer directement à la politique RSE des acteurs institutionnels du territoire :
 - o Collectivités locales (dotées pour la plupart d'un service de développement durable)

- Grandes entreprises et réseaux (ONCF, ONE, ...)

Le territoire paraît alors comme le lieu de rencontre fortuite, de régulation mais surtout de conciliation des intérêts souvent contradictoires entre différents acteurs, ou il est primordial de réguler, sensibiliser, et inciter aux démarches RSE. Pour ce faire, instaurer une dynamique locale de développement durable du territoire, suppose le dialogue. Un dialogue permanent, transparent et outillé entre les parties prenantes.

Capron (2006) s'est posé les questions suivantes :

- Comment établir ce dialogue ?
- Comment faire pour que le dialogue se transforme en source d'engagement vers un développement durable du territoire ?
- Comment faire pour que cet engagement se transforme en actions concrètes de la part de chaque acteur ?

La réponse est dans la RSE territoriale, qui doit, selon Bégère (2018), être non seulement comprise mais adaptée comme un mode de vie qui norme les liens de réciprocité et d'échange à la fois de ressources, de compétences et de savoir-faire, des liens pouvant être décliné selon l'auteur en huit thématique de l'empreinte territoriale :

- Relations avec le tissu économique (acteurs de proximité)
- Protection de l'environnement (préservation de la biodiversité du territoire par exemple)
- Recherche, innovation et technologie
- Mobilité, logistique et transport
- Emploi, qualification et formation
- Relations institutionnelle
- Qualité de vie et santé
- Citoyenneté

C'est parce que le territoire est l'espace de responsabilité qu'il faut adapter la RSE territoriale comme démarche de régulation, identifier les externalités citées plus haut, positives et négatives, les quantifier, et prendre des actions et des engagements avec les acteurs du territoire, car selon Béatrice Héraud (2014) « le dialogue avec les parties prenantes est l'un

des piliers de la RSE mais la Co-construction va beaucoup plus loin. Il ne s'agit pas de faire réagir trois organisations non gouvernementales, et deux clients à un rapport de développement durable ou de s'entretenir avec eux une fois par an. Encore moins d'enquête de satisfaction ou d'audits fournisseur ! La Co-construction demande un engagement fort de l'entreprise et des parties prenantes sur un sujet précis, avec un suivi dans le temps et des changements concrets. »

Dans la vraie vie, nombreuses sont les entreprises qui se limitent de nouer le contact avec ses parties prenantes sans se soucier de la qualité de ce contact ni de son intensité. En effet la FMN en territoire d'implantation doit être fonder sa RSE sur la Co-construction et non se limiter à dicter à travers sa politique de responsabilité sociale propre ce qui est bon ou pas pour ses parties prenantes.

Dans ce sens Olivier Mériaux (directeur technique est scientifique de l'ANACT) dresse dans son rapport sur les pratiques de grands groupes français, quatre types de connexions entre les entreprises industrielles et leurs territoires d'implantation :

- Rapport instrumental : Le territoire reste un élément extérieur à l'entreprise du moment qu'elle peut accéder aux ressources
- Rapport contingent : Partenariats locaux pour assurer la continuité en cas de crise, comme les groupements d'employeur, les accords amicaux
- Rapport d'obligation : Intervention des acteurs du pouvoir publique dans le cadre de projet de restructuration ou en cas de prise de conscience d'une responsabilité particulière de l'entreprise envers le territoire
- Rapport négocié : Négociation de l'entreprise avec son territoire dont toutes les parties prenantes dans le cadre de mise en place d'action collectives

Finalement on arrive à la question du management stratégique de l'espace.

Dans un environnement international où la compétitivité et la réduction des coûts deviennent monnaie courante, les entreprises multinationales se tournent vers un nouveau concept, qui évolue rapidement en France par exemple et qui est la restructuration.

Notre analyse de la littérature durant ce chapitre s'est articulée autour du « caractère cumulatif de la production et de l'exploitation des ressources et des actifs spécifiques autour d'une dynamique collective d'apprentissage et de processus de co-production (Perrat, 2003), et la gestion en parallèle les ressources complémentaires non similaires parce que liées aux

compétences spécifiques détenues par les différents acteurs, des situations qui nécessitent un management factoriel de l'espace, à travers l'espace et la manière avec laquelle sera abordée telle ou telle activité, ou ressources.

Le phénomène de restructuration touche de manière directe et à court terme l'emploi, les salaires et les territoires. En effet une multinationale implantée dans un territoire donné, engendre plusieurs effets en cascade suite à sa décision de restructuration, à savoir la suppression des emplois directs et indirects, des infrastructures non amorties mais pas que, « des problèmes d'emploi, sociaux, financiers, fonciers, d'environnement voire identitaires tant les activités productives ont pu structurer l'identité collective du territoire. » (Beaujolin, Bellet, 2008).

Vient alors la question fatidique de comment anticiper et gérer les conséquences de ces restructurations pourtant nécessaires à la survie de l'entreprise. La responsabilité de cette entreprise vis-à-vis de son territoire reste cependant dans sa manière de minimiser l'impact sur les parties prenantes et la protection des employés.

Cela étant dit, une restructuration peut être gérée de manière socialement responsable, selon Gond et Igalens (2005), deux configurations sont possibles pour ce faire : interne et externe.

- Configuration interne : Adapter le management aux évolutions du contexte de restructuration et surtout à la représentation que les parties prenantes s'en font en anticipant les répercussions sur les salariés et en les préparant à affronter le marché quitte à assumer les situations ou les prévisions n'étaient pas suffisantes.
- Configuration externe : accompagner l'employé même au-delà du contrat de travail et de la limitation que peuvent avoir les frontières de l'entreprise mais dans une optique de maintien de l'emploi ne serait-ce que chez les partenaires et les sous-traitants pour assurer la continuité du développement économique pour cela il faut selon Freyssinet (2005) « définir les obligations qui contribueraient le plus efficacement à une sécurité de l'emploi assuré à l'échelle sociale » car l'entreprise n'est pas habilitée à elle seule à maintenir un niveau de régulation de la restructuration descend, il est même exclu de son périmètre d'action « l'accompagnement des transitions professionnelles de salariés de petites structures ou d'individus inscrits dans des relations de subordinations non-salariales » (Beaujolin-Bellet, 2008).

Comme vu ultérieurement, le territoire est une modalité de gouvernance de l'espace, il est donc naturellement une étape nécessaire à la construction du dispositif de régulation des

restructurations (Beaujolin-Bellet, 2008), car si on revient à la définition sus citée, le territoire reste un espace de responsabilité collective et partagée, il revient à dire que le retenir comme niveau de régulation sociale implique une collaboration de tous les acteurs et d'inciter les parties prenantes à s'impliquer financièrement mais pas que, « il s'agirait d'élaborer des architectures de responsabilités partagées, associant de multiples acteurs, de telle sorte que des solutions adaptées soient collectivement conçues et pilotées » (Beaujolin-Bellet, 2008).

Conclusion

Ce document a passé en revue les données probantes sur les liens entre RSE des multinationales et leurs territoires d'implantation.

La discussion a porté sur les rapports qu'entretient l'entreprise multinationale avec son territoire et comment ce dernier façonne les relations qu'elle entretient avec le reste des parties prenantes. En outre, nous avons examiné l'impact des multinationales étrangères sur leur environnement d'accueil et sur la structure de l'industrie dans les pays d'accueil.

Une conclusion provisoire de l'examen est que l'investissement direct étranger peut favoriser le développement économique en contribuant à la croissance de la productivité et du progrès économique dans le pays d'accueil. Cependant, la nature exacte de la relation entre les multinationales étrangères et leurs territoires d'accueil modérée par la stratégie RSE appliquée, semble varier selon les industries et les pays. Il est raisonnable de supposer que les caractéristiques de l'industrie et du contexte politique du pays hôte sont des déterminants importants de la politique territoriale des multinationales.

Apports et limites

A travers notre papier, on a essayé de démontrer la relation de la multinationale à ses territoires hôtes, territoires construits dans un but de tisser des relations et interactions avec les parties prenantes qui le constituent afin de profiter ensemble des ressources qu'il a à offrir, en le considérant comme élément clé, déterminant de la mise en place et de l'adaptation de la stratégie RSE des multinationales.

Ce document n'a pas explicitement traité des questions liées aux politiques du pays hôte vis-à-vis des multinationales étrangères, ainsi que la nécessité de « contextualiser » les actions sociales des multinationales, de les adapter au contexte de chaque pays, dépendamment de ses pressions institutionnelles ou de l'influence de parties prenantes globales ou locales.

Les conclusions du document soulignent la nécessité de recherches futures dans ce domaine.

REFERENCES

- Asselineau, A., Albert-Cromarias, A. & Ditter, J. (2014). L'écosystème local, ressource clé du développement d'une entreprise. *Entreprendre & Innover*, 23(4), 59-70.
- ARTHAUD-DAY M.L. (2005), Transnational corporate social responsibility: a tridimensional approach to international CSR research, *Business Ethics Quarterly*.
- AGGERI F., Acquier A. (2005), La théorie des stakeholders permet-elle de rendre compte des pratiques d'entreprise en matière de RSE ?, XIV^{ème} Conférence Internationale de Management Stratégique, Pays de la Loire, Angers, France
- BEAUJOLIN-BELLET R., (2008 a), Le territoire, laboratoire d'innovations en matière de pilotage multi – acteurs des restructurations, 19^{ème} Congrès de l'AGRH, Dakar.
- BECATTINI G. (1992), Le district marshallien : une notion socio-économique, in BENKOG.B. et LIPIETZ A., *Les régions qui gagnent, districts et réseaux*, PUF, Paris.
- Bell G. (2005), Clusters, Networks and Firm Innovativeness, *Strategic Management Journal*, p. 287-295.
- BRIAN Loasby, (2002) Expectations, uncertainty and beliefs in the marshallian analysis of markets, *Revue d'économie politique*, Dalloz, vol. 112(5), pages 659-670.
- CAPRON M. (2006), Une démarche d'évaluation croisée comme support d'une dynamique territoriale du développement durable, *Politiques territoriales de développement durable*.
- CARLUER F. (2005), Réseaux d'entreprises et territoires : une matrice d'analyse stratégique, *Management & Avenir*.
- LEVY J., DEBARDIEUX B., FERRIER J-P., (2003), Article « Territoire », in J. Lévy et M. Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris : Belin, pp. 907-917
- DEFELIX C., DEGRUEL M., LE BOULAIRE M., RETOUR D. (2010), Territorialisation de la GRH : de nouvelles démarches d'entreprise et une nouvelle GRH ?, *XXI^e Congrès AGRH*.
- DI MEO G. (2001), *Géographie sociale et territoires*, Paris, Nathan.
- Djamel Fellag. (2018) LE " BUSINESS MODEL " COMME NOUVEL OUTIL D'ANALYSE STRATEGIQUE DU TERRITOIRE. Didier Nobile, Aramis Marin.
- Management de la dynamique territoriale
- DUPUIS J-C. (2007) ; La RSE de la gouvernance de la firme à la gouvernance de réseau, *Revue française de Gestion*.

- EHLINGER, S., Perret, V. & Chabaud, D. (2007). Quelle gouvernance pour les réseaux territorialisés d'organisations ?. *Revue française de gestion*, no 170(1), 155-171.
- FREYSSINET J. (2005), Quels acteurs et quels niveaux pertinents de représentation dans un système productif en restructuration ?, *La Revue de l'IRES*.
- GILLY J-P, PERRAT J., (2003), La dynamique institutionnelle des territoires : entre gouvernance locale et régulation globale.
- GOND J-P., IGALENS J. (2010), La responsabilité sociale de l'entreprise, Collection Que sais-je ?
- JAMBES J-P. (2001), Territoires apprenants, Paris, le Harmattan.
- Jefferey H. Dryer, Harbir Singh (1998), The relational review: Cooperative Strategy and sources of internationalization competitive advantage, *The academy of management review*, Vol. 23, No 4
- JOFFRE P., KOENIG G. (1992), *Gestion stratégique*, Litec.
- KIRAT T., LUNG Y. (1995), Innovation et proximités : le territoire, lieu de déploiement des processus d'apprentissage, in LAZARIC N., MONNIER J.-M. (eds), *Coordination économique et apprentissage des firmes*, Economica.
- LAGANIER R., VILLALBA B. et ZUINDEAU B. (2002), Le développement durable face au territoire : éléments pour une recherche pluridisciplinaire, *Développement durable et territoires*.
- LAURIOL J. (2006), Entreprises, Territoires et Développement Durable, in HEURGON E. (sous la coordination de), *Le développement durable, c'est enfin du bonheur ! Colloque de Cerisy*, L'aube.
- LAURIOL J., PERRET V., TANNERY F. (2008), L'espace et le territoire dans l'agenda de recherche en stratégie, *Revue française de gestion*.
- LAURIOL, JACQUES, VERONIQUE PERRET, et FRANCK TANNERY (2008) « L'espace et le territoire dans l'agenda de recherche en stratégie », *Revue française de gestion*, vol. 184.
- Maris CORIS & Vincent FRIGANT & Jean-Bernard LAYAN & Damien TALBOT, (2009). "Spatial dynamics of firms (In French)," *Cahiers du GREThA (2007-2019) 2009-20*, Groupe de Recherche en Economie Théorique et Appliquée (GREThA).
- LE BLANC G. (2009), La localisation des activités de R&D, au cœur d'un nouveau rapport de l'industrie au territoire, *Revue de la DATAR*, n°1 Territoire 2040, aménager le

changement.

LE GALL S. (2011), La localisation des filiales à l'étranger ; Quels sont les liens établis avec les territoires d'implantation ?, Revue française de Gestion.

LE ROUX I. (2002), La négociation dans la construction du territoire, une approche institutionnaliste. Thèse de Doctorat en Sciences Economiques. Toulouse I.

MAILLAT D., QUEVIT M., SENN L. (1993), Réseaux d'innovation et milieux innovateurs : un pari pour le développement régional, GREMI, EDEL, Neuchâtel.

PASQUERO J. (2008), Entreprise, Développement durable et théorie des parties prenantes : esquisse d'un arrimage socio-constructionniste, Management international.

PERRAT J. (2009), Dialogue social territorial : les atouts et les ambiguïtés de la proximité, Géographie, économie, société.

PESTRE F. (2008), Une approche processuelle de construction des stratégies de responsabilité sociale des entreprises multinationales françaises. Thèse de doctorat en Sciences de Gestion, Université Paris Dauphine.

PORTER M.E. (2004), La concurrence selon Porter, Village mondial, Paris.

RAFFESTIN C. (1980), Pour une géographie du pouvoir, Paris, Litec.

SIERRA C., « Proximité(s), interactions technologiques et territoriales : une revue », Revue d'Économie Industrielle, n° 82, 1997, p. 7-38.

TORRES, Olivier. « Petitesse des entreprises et grossissement des effets de proximité », Revue française de gestion, vol. no 144, no. 3, 2003, pp. 119-138.

YVON PESQUEUX, (2010) La notion de territoire. Colloque Propedia - Observatoire économique des banlieues, Dec 2009, Paris, France.